

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

ARRÊTE 2024-002

Code matière : 3.5.9

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-O-O-O-O-O-

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune de Vabres l'Abbaye

Arrondissement de
Millau

-O-O-O-O-O-

Canton de Saint-Affrique

Arrêté n° 2024-002 du 11.01.2024

Objet : INTERDICTION D'UTILISER LE STADE MUNICIPAL

Le maire de Vabres L'Abbaye-Aveyron,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2,

Considérant la nécessité de préserver le bon état du terrain de football municipal,

ARRETE

Article 1 :_Compte tenu des conditions météorologiques, l'utilisation du stade municipal de Vabres l'Abbaye est interdite du samedi 13 janvier 2024 au dimanche 14 janvier 2024 (inclus),

Article 2 :_Ampliation du présent arrêté sera transmise au district de l'Aveyron de football.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à MAIRIE VABRES-L'ABBAYE, le 11 Janvier 2024
Le Maire, Frédéric ARTIS